

المديرية الجهوية للشمال الشرقي
المقاطعة الجمركية بالحسيمة
الأمرية بالصرف بالحسيمة

AVIS DE VENTE AUX ENCHERES PUBLIQUES **VENTE N° 02/2015**

L'ordonnateur des douanes et impôts indirects à AL HOCEIMA porte à la connaissance des enchérisseurs que le service procédera une vente aux enchères publiques d'un lot des véhicules destinés pour la ferraille

Cette vente aura lieu au magasin des douanes d' AL HOCEIMA le ,
Jeudi 11 Juin 2015 à compter de 9h30

CONDITIONS PARTICULIERES

- Les enchérisseur doivent présenter le jour de la vente au service, une copie légalisée des documents justifiant l'exercice de l'activité de ferrailleur, faute de quoi la participation à la vente sera refusée,
- Les enchérisseur doivent présenter avant la vente au service, les CIN
- Les véhicules sont vendus au plus offrant et dernier enchérisseur :
- Aucune réclamation ne sera admise pour quelque cause que se soit notamment pour défaut de qualité ;
- Les paiements sont effectués immédiatement après adjudication au comptant (en espèce ou par chèque certifié). A défaut de quoi les lots seront remis en vente conformément aux dispositions légales en vigueur ;
- Les lots payés doivent être enlevés immédiatement ;
- Nonobstant les frais de magasinage en vigueur, les véhicules adjugés et non retirés demeurent aux risques des adjudicataires. Leur détérioration altération ou déperdition ne peuvent donner lieu a des dommages et intérêts quelle qu'en soit la cause.
- Les enchérisseurs doivent être munis d'une pièce d'identité officielle faute de quoi l'offre sera rejetée.
- Les enlèvements sont effectués à la charge des acquéreurs ;
- L'acquéreur doit accepter les contrôles ultérieurs effectués par les services douaniers.
- L'acquéreur doit tenir une comptabilité matière des marchandises acquises et consigner leur mouvement tant à l'entrée qu'à la sortie sur un registre qui doit être présenté à toute réquisition du service des douanes,tout autre document ne peut être opposable vis-à-vis de l'Administration.
- Toute cession à des tiers par l'acquéreur des articles doit obligatoirement être couverte par la délivrance d'une facture établie en bonne et due forme tirée d'un facturier dont les souches doivent être conservées pour être présentées à toute réquisition du service des douanes.

للإطلاع على شروط البيع يمكن الاتصال بمكاتب الجمارك أو عبر شبكة الانترنت بالعنوان التالي

WWW.douane.gov.ma

L'Ordonnateur Liquidateur
Hassan SAGHIRI

AL HOCEIMA Le; 28/05/2015

La liste des véhicules saisies destinés pour ferraille.

Marque et type	Matricule	N° châssis	Référence et date Affaire	Destination
Ford Transit	49-A-3933	SFALXXBDVLMP00589	17 DU 19/01/2015	Ferraille
Mercedes 220	50-A-82625	Limé	18 DU 21/02/2015	Ferraille
Mercedes 200	50-A-38357	WDB12312010199173	19 DU 20/01/2015	Ferraille
Mercedes 190	1-A-18155	Limé	24 DU 23/01/2015	Ferraille
Mercedes 190	Sans	Limé	30 DU 03/02/2015	Ferraille
Volkswagen	40-A-62422	WWWZZZ1HZVW269708	36 DU 10/02/2015	Ferraille
Volkswagen GOLF 3	45-A-12653	Limé	43 DU 18/02/2015	Ferraille
Mercedes 190	1987 GPT	Limé	44 DU 18/02/2015	Ferraille
Mercedes 250	73-A-4271	2028312043	59 DU 10/03/2015	Ferraille
Volkswagen GOLF 4 TDI	50-A-67142	WVWZZZ1UZWW0	71 DU 01/04/2015	Ferraille
Mercedes 220	51-A-10253	WDB2100041A451034	82 DU 09/04/2015	Ferraille
Volkswagen GOLF 4 TDI	9-A-2873	WVWZZZ1JZ1P155025	91 DU 22/04/2015	Ferraille
Volkswagen TURAN	49-A-1469	WVGZZZ1TZ5W109215	117 DU 08/05/2015	Ferraille
Mercedes 250	56-A-79969	Limé	119 DU 14/05/2015	Ferraille
Mitsubishi 4x4	40-A-31972	Limé	121 DU 15/05/2015	Ferraille
GOLF	CA3639BN	Limé	122 DU 15/05/2015	Ferraille

NB : Liste non définitive.